



Comité Technique Spécial DRAC du 10 avril 2015

La réorganisation de l'Etat en région :

Le rouleau (compresseur) de printemps !!

Ce premier Comité technique des Drac qui s'est tenu le 10 avril sous la présidence très martiale du Secrétaire Général du Ministère de la Culture a été sans surprise : rien de neuf sous le soleil assombri des dracs du côté de la réforme territoriale et de l'Etat mais beaucoup de nouveaux questionnements.

La revue des missions est dernière nous : tout ça pour ça !

Pourtant ça a bien occupé tout le monde pendant des mois, administrations en région comme organisations syndicales. De là à en conclure à une manœuvre de diversion, il n'y a qu'un pas, qu'on peut franchir sans se mentir. Globalement c'est le statu quo, rien ne bouge, pas de transfert ni de délégation de compétence : il fallait s'en douter. Le danger ne viendra pas de là mais de la « modularité » choisie comme principe d'organisation de chaque nouvelle DRAC et de la loi MAPTAM qui autorise au cas par cas ces transferts et délégations. Et la feinte est bien là.

Des diagnostics territoriaux (MICORE) bouclés et jamais examinés dans les instances locales des DRAC

Le rendu des diagnostics territoriaux élaborés par les DRAC pour les préfets de région, et destinés, *in fine*, à Valls fin mars est repoussé d'un mois. Ces diagnostics ont pour objet de préparer ce que l'administration nomme « la modularité » et les mutualisations à faire. Tout ça dans le déni de la transparence et du dialogue social. **Le Secrétaire Général s'est engagé à notifier auprès de chaque DRAC l'obligation de réunir les CHSCT et les CT locaux pour examiner ce document. Nous vous invitons donc à faire pression pour que tous les représentants du personnel prennent connaissance de ce diagnostic pas seulement celui prémâché par le préfet de région, mais aussi celui que vos DRAC ont remis au préfet.**

Un calendrier printanier où les annonces vont bourgeonner : attention aux allergies !

Le 22 avril, lors du conseil des ministres, on aura le package complet : les rapports inter-inspections générales, le rapport d'expérimentation Bourgogne / Franche-Comté, le rapport sur l'évolution des SGAR, la nomination des préfigurateurs, l'annonce des principes directeurs de la réforme, l'annonce des nouveaux chefs-lieux de Région, l'annonce des principes d'encadrement RH, etc...

Du 22 avril au 30 juin auront lieu les « travaux de préfiguration et de concertation locale » (des personnels ? Non, faut pas pousser quand même...). Puis le 30 juin, les préfets proposeront des macro-schémas d'organisation pour chaque nouvelle région.

Et ces propositions seront validées courant juillet...en pleine période de vacances !!

En automne, les textes seront soumis aux instances et emballez c'est pesé. La consultation, le dialogue social, le respect des agents,... on oublie !!

Le DRAC de Franche / Comté a eu beau se démener pour nous expliquer que l'expérimentation en cours dans les DRAC Bourgogne et Franche-Comté ne constituait qu'une « réflexion préalable sur les processus de travail », on a tous compris que ce travail va bien plus loin et qu'il préfigure la nouvelle organisation du travail pour la grande région : pourquoi alors les instances ne sont-elles pas consultées ? Plusieurs DRAC étaient autour de la table, aucun n'avait réuni les instances locales dans le cadre des consultations réglementaires afin d'examiner les documents. Pourquoi et au nom de quoi une telle omerta ? La réponse nous est donnée : les préfets ne le souhaitent pas.

Des préfets de région aux pouvoirs démesurés !

Cette réponse trouve tout son sens dans **le projet de décret de la charte de déconcentration** qui nous a été communiqué. Ce décret renforce encore le pouvoir des préfetures et ce sont les préfets de régions qui aurons la charge de mutualiser les services. Nous sommes véritablement là au cœur du sujet. La réforme territoriale et la loi NoTRé modèlent les futures grandes régions qui auront tous les pouvoirs, économique et politique, sur le modèle des Länder allemands. Le Ministère de la Culture et de la Communication a donc beau jeu de nous répéter qu'il n'y aura pas de mobilité forcée. Dans les faits, il ne contrôlera lui-même plus rien. Le Secrétaire général du ministère l'a d'ailleurs admis : il y aura forcément des mobilités structurelles et fonctionnelles ! Et c'est le préfet qui définira en priorités des politiques publiques au niveau territorial dans les services déconcentrés.

L'autre directeur régional présent, le DRAC Aquitaine, plus honnête dans ses propos, reconnaît que « tout est possible » en fonction des « forces et faiblesses » misent en évidence dans chaque territoire, on peut imaginer par exemple l'ex-région Limousin exclusivement constituée d'un pôle art plastique puisque ce domaine est son atout principal (d'après le diagnostic territorial que nous n'avons jamais vu !), et surtout il a bien conscience que les agents seront soumis à une forte mobilité fonctionnelle et devront bénéficier de formations dans ce sens.

La mise à l'écart des agents, la frénésie du calendrier... Quel avenir pour les DRAC ?

Battons-nous pour garder et enrichir nos emplois et nos missions de service public

Paris le 26 avril 2015